



DECLARATION TRIENNALE DE PIEGEAGE



à déposer à la mairie du lieu de piégeage

Selon article 11 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié le 28/06/16
et selon les arrêtés ministériels et préfectoraux en vigueur

Je soussigné : NOM / Prénom :
Adresse :
Code Postal / Ville :

en qualité de: titulaire du droit de destruction :
propriétaire, possesseur, fermier (*rayez les mentions inutiles*)
 délégué du détenteur du droit de destruction
 piégeur

déclare procéder à la destruction par le piégeage d'espèces classées
nuisibles sur la commune de
aux lieux-dits suivants :

PERIODE de 3 ans : du / / au / /

LES PIEGES utilisés seront identifiés par le n° d'agrément suivant :

PIEGEUR : NOM / Prénom :
Adresse :
Code Postal / Ville :
n° agrément :

Fait en 2 exemplaires à le / /

Signature du déclarant :

Visa de la Mairie :
(tampon)